



RESULTAT DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Ville de Saint Jean de La Ruelle, pôle Affaires Juridiques, à l'attention de Mme MARTIN-VALLET Isabelle, Responsable du Pôle Affaires Juridiques, F-45142 Saint-Jean-de-la-Ruelle Cedex. E-mail : juridique@ville-saintjeandelaruelle.fr.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Concession d'aménagement de la Z.A.C "Alleville Nord" Saint Jean de la Ruelle 45.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Travaux.

Conception et exécution.

Lieu principal d'exécution : Z.A.C "Alleville Nord", 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Code NUTS **FR246**.

II.1.3) L'avis implique :

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

Concession d'aménagement de la Z.A.C "Alleville Nord" Saint Jean de la Ruelle 45

La présente consultation a pour objet de choisir un concessionnaire chargé de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (zac) " Alleville Nord " passée en application de l'article L 300-4 et suivants et R 300- 4 et suivants du code de l'urbanisme.

D'une superficie de 22 ha, le site constitue un lieu de contact entre des espaces naturels à préserver à l'ouest, une urbanisation future au Nord et un quartier dense d'habitation sur Saint Jean de la Ruelle, à l'est de la rocade.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45211360, 45111291, 45112710, 45000000, 70122000.

II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

1. aptitude à conduire l'opération d'aménagement dans des délais rapides, notamment en vue de la reconstruction du stade municipal, noté sur 100 points. Pondération : 30.

2. respect des principes d'aménagement et de développement durable énoncés dans le programme, noté sur 100 points. Pondération : 30.

3. bilan financier proposé, noté sur 100 points. Pondération : 30.

4. réalisation des objectifs de l'opération (dans le respect des obligations en matière de mixité urbaine), noté sur 100 points. Pondération : 10.

IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée :

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

AM08CONS01.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2008/S189-250205 du 30/09/2008.

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ n° : AM08CONS01

INTITULÉ : Concession d'aménagement de la Z.A.C "Alleville Nord" Saint Jean de la Ruelle 45.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

28 septembre 2009

V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

2

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ

Société BATIR CENTRE, GROUPE VALLOIRE, 24 rue du Pot de Fer, F-45000 Orléans.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.2) AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 novembre 2009.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 189 A, annonce n° 112 du 30 septembre 2008.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, F-45057 Orléans Cedex 1.

VI.3.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours gracieux : dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

l'offre; ce recours interrompt le délai.

Le référé précontractuel : la décision éventuelle de rejet de votre offre peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit devant le tribunal administratif d'Orléans avant la notification du marché à l'entreprise attributaire.

Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale lorsqu'il est saisi sur le fondement de l'article L521-2 du code de justice administrative.

Le recours pour excès de pouvoir : La décision éventuelle de rejet de votre candidature ou offre est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, éventuellement assorti de demandes indemnitaires dans les 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

16 novembre 2009.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : JU09243728

Libellé de la facture : Ville de Saint Jean de La Ruelle Pôle Affaires Juridiques Hôtel de Ville 71 rue Charles Beauhaire, F-45142 Saint-Jean-de-la-Ruelle Cedex.

Classification des produits :

- Travaux de construction